

Alain Guéry

Les finances de la monarchie française sous l'Ancien Régime

Article. Source : Annales

Alain Guéry, "Les finances de la monarchie française sous l'Ancien Régime", dans Annales, année 1978, vol. 33, n° 2, pp. 216-239.

Extrait de l'article

Quand on parle aujourd'hui « des finances » et « de la finance » sans autre précision, on sous-entend une distinction entre « les finances publiques » et « la finance privée » (« le monde de la finance », « la haute finance »). Les dérivés du mot, tels que « financement », « situation financière » s'appliquent aussi bien à l'État qu'aux entreprises privées ; mais dans le premier cas, la précision : « situation financière de l'État » vient presque automatiquement, sans quoi on pense d'abord aux exercices des banques et des entreprises.

L'expression « finances » a son origine dans le bas latin. Elle désigne initialement des paiements fixés par jugements. Au XVe siècle, le mot au pluriel « finances » et ses dérivés (« financiers ») désignent tout ce qui se rapporte au maniement des deniers du roi. *L'Encyclopédie méthodique*, dans le dernier quart du XVIIIe siècle, utilise encore ces mots dans ce sens et les définit de la même façon.

La notion de budget a une histoire différente. Le mot est employé dans deux sens. Un sens général, large ; revenus et dépenses d'une famille (les « budgets populaires » des sociologues), d'un groupe, d'une entreprise, avec l'idée de prévision et de vérification par rapport à cette prévision (« boucler son budget »). Ce sens général devient plus étroit, plus précis dans la définition juridique du budget : état prévisionnel des dépenses et recettes de l'État, voté par le parlement qui en contrôle l'exécution. Le mot apparaît en France vers 1764, comme d'origine anglaise. Il dérive en fait de l'ancien français « bougette », diminutif de « bouge » : sac, valise, et désigne sous sa forme anglaise « budget » le « sac du trésorier » avant de prendre progressivement, aux XVIIe et XVIIIe siècles sa forme actuelle, développée sur le continent à partir de la fin du XVIIIe et tout au cours du XIXe siècle, dans son sens général comme dans son sens juridique.

[Lire la suite \(Persée\)](#)